

Les allocations CAF, une partie du salaire.

Pour maintenir les profits dans la crise du capitalisme, le capital et l'état s'attaquent aux salaires. Et en premier lieu, car cela est moins directement visible, les salaires indirects, tel que le chômage, la retraite, la CAF, la Sécu...

Oui, les cotisations sociales, que les patrons appellent des « charges » sont une partie de nos salaires.

C'est en fait la partie de nos salaires qui nous est versée lorsque nous sommes malades, au chômage, à la retraite etc. Cette partie de nos salaires est grignotée, réduite toujours plus par les réformes qui se succèdent : ce sont des dizaines de milliards d'euros que les patrons empochent. Alors, forcément, il n'y a plus rien dans les caisses de la CAF, de Pôle Emploi etc.

Voilà pourquoi main dans la main avec le patronat, l'état flique et radie les chômeurs, emmerde les salariés malades à coups de contrôle, baisse les remboursements des soins... bref, fait tout ce qu'il peut pour ne pas nous payer.

Aujourd'hui, ce sont les CAF qui sont attaquées. C'est une directive nationale, établie dans la Convention Objectif et de Gestion (COG) entre État et la CNAF. Cela permet à la fois une réduction des postes à la CAF, mais aussi une baisse ou un retardement du versement des prestations.

Ce dispositif entend fermer l'ensemble des accueils publics et supprimer plus de 1000 emplois.

En fermant les accueils, l'état applique une technique qui a fait ses preuves : « si je ne te vois pas et je ne t'entends pas, tu n'existes pas. »

Des centaines de milliers de personnes ne réclament pas les allocations auxquelles elles ont droit. Cela représente chaque année 5 milliards d'euros qui ne sont pas versés, parce qu'on se décourage, parce qu'on n'a pas le bon papier... Parce que tout est fait tout pour nous dissuader de réclamer nos droits. On retrouve le même genre de démarches dans les autres administrations, comme Pôle emploi ou la Sécu.

Quant aux travailleurs de la CAF, ils et elles voient leur conditions de travail se dégrader, le recours aux contrats précaires augmenter... Et quand la direction explique que les accueils sur RDV c'est pour améliorer les conditions, c'est une arnaque! Cela va juste permettre d'enlever des emplois. Les conditions de travail, c'est l'état qui les dégrade, en coupant les budgets, en enlevant des postes, en dressant les allocataires contre les travailleurs de la CAF (et vice versa)...

Contre ces attaques, pour nous défendre ensemble, par la solidarité et la lutte collective... rendez vous jeudi 30 avril !



Et du côté des salarié(e)s de la CAF ?

« La CAF est une entreprise comme les autres ». Avec ses salarié(e)s précaires, ses quotats à respecter, la pression de la hiérarchie... les allocataires et les salariés, c'est à dire en somme des prolétaires de part et d'autres, ont des intérêts communs. Il s'agit de ne pas se diviser.

Entreprise à mission de service public, les caisses d'allocations familiales ont un statut particulier. Pas de « titulaires » de la fonction publique, la plupart sont des agents administratifs en CDD, en Contrat d'avenir ou en CDI.

Formés sur le tas par des formations minimalistes pour les mettre le plus vite possible en poste, la compréhension globale de chaque dossier n'est pas une finalité. Le but étant de liquider au plus vite les dossiers, les agents sont alors dans l'obligation de suivre la cadence quitte à faire des erreurs.

La logique est unique à toutes les CAFs : plus les dossiers sont traités rapidement plus la CAF pourra bénéficier des subventions de la Caisse Nationale et espérer ouvrir de nouveaux postes d'agents.

Le rendement est la norme, quelque soit les problèmes rencontrés. Pour la CNAF, une « mauvaise » CAF ne sera pas aidée, une « bonne » CAF sera valorisée.

Et si les accueils ferment c'est aussi qu'ils ne sont pas rentables en terme de statistiques, « accaparant » des agents qui ne traitent pas les dossiers.

Mais comment expliquer le délai de traitement aussi long ? Chaque agent doit suivre une procédure dans la vérification des données. La confiance à l'usager est censée être le principe mais le flicage est « la nécessaire vérité ».

Demandant systématiquement les informations à l'allocataire, remplissant alors de nombreux papiers, les ressources sont néanmoins vérifiées ainsi que la situation professionnelle.

Un doute justifie une demande d'attestation à l'allocataire et ses droits restent alors en suspens.

Ainsi malgré les heures supplémentaires non payées et la dégradation continue de leurs conditions de travail par ses nouvelles méthodes de gestion des allocataires, les agents de la CAF restent eux aussi sur la touche face à un système qui ne convient plus aux objectifs de leurs missions.

Souvent motivé(e)s par le fait d'assurer un service public pour tous et de permettre le « droit juste », les agents ont les mains liées face à un fonctionnement essentiellement fixé sur le rendement et la dématérialisation des demandes.